

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-191/PR/ML portant bilan d'ouverture de la Société Immobilière et d'Aménagement Foncier.

n° 2019-191/PR/ML

Ministère
MINISTÈRE DU LOGEMENT

Date de publication
4 décembre 2019

Numéro JO
n° 23 du 15/12/2019

Date du numéro
15 décembre 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la Constitution

VU La Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des Sociétés d'États, des Sociétés d'Économie Mixte et des Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial

VU La Loi n°143/AN/16/7ème L du 5 avril 2016 portant Code de la Bonne Gouvernance des Entreprises Publiques

VU La Loi n°8/AN/18/8ème L du 25 juin 2018 portant création de la Société Immobilière et d'Aménagement Foncier (SIAF)

VU Le Décret n°99-0077/PR/MFEN du 8 juin 1999 portant réforme des Sociétés d'États, des Sociétés d'Économie Mixte et des Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial

VU Le Décret n°2010-041/PR/MEFPCP du 24 mars 2010 relatif au régime juridique des agents comptables des entreprises et établissements publics

VU Le Décret n°2019-010/PR/MHUE du 21 janvier 2019 portant organisation et fonctionnement de la Société Immobilière et d'Aménagement Foncier (SIAF)

VU Le Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2019-116/PRE du 26 juin 2019 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition de la Ministre du Logement. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26/11/2019.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le bilan d'ouverture de la Société Immobilière et d'Aménagement Foncier arrêté à la date du 1er janvier 2018 et qui se présente comme suit :1. Actifs :.....18 618 545 678 Fdj2. Passifs :.....18 618 545 678 FdjDont :a. Fonds de Dotation (capitaux propres) :.....1 958 620 456 Fdjb. Provisions pour risques :.....271 361 613 Fdj c. Dettes et autres engagements :.....16 267 418 820 Fdjd. Comptes de régularisation :.....121 144 789 FdjArticle 2 : Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié.

Le Président de la République
chef du Gouvernement

ISMAÏL OMAR GUELLEH